

BUREAU PLENIER

**Lundi 9 octobre 2017 à 18h00
en VisioConférence**

Présents :

A Villeurbanne : MM. Bernard BARBET (Président), Pascal PARENT, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Jean-Marc SALZA.

A Cournon : Yves BEGON, Jean-Pierre DEFOUR, Lilian JURY, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Jean-Claude MILVAQUE, Stéphane JUILLARD, Jacques VANTAL.

Assistent : Richard DEFAY, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO, Roland SEUX

Excusés :

Raymond FOURNEL, Eric LUC, Paul MICHALLET, Daniel THINLOT.

ORDRE DU JOUR

1. Informations :

- a. Point sur les effectifs.
- b. Coupe du Monde Féminines 2019.
- c. Point Tola Vologe.
- d. Travaux Cournon.
- e. Remises Label Jeunes du 21 octobre 2017.
- f. Visite DTN du 24 novembre 2017 à 15h00 ou 18h00.
- g. Lancement de la 10^{ème} édition des Trophées Philippe SEGUIN.
- h. Réunion Ambition 2020.
- i. Formation Enseignants Chinois.
- j. Coupe des Régions UEFA.

2. Dossier juridiques :

- a. Aurillac :
 1. Gambardella Crédit Agricole et U19.
 2. Jour et horaire des jeunes.
- b. Arbitre Y Duqueysnoy.
- c. Règlements du District du Puy de Dôme :
 - i. Nombre de licences changement de club.
 - ii. Date de qualification.

3. Bons de Formation : répartition pour la saison 2017/2018.

4. Questions et points divers.

- a. Souhait d'une nouvelle rédaction de l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Yves BEGON).

Bernard Barbet remercie les présents et excuse Raymond FOURNEL, Eric LUC, Paul MICHALLET et Daniel THINLOT.

Informé du décès de Madame Isabelle MARTIN, maman de Gilbert MARTIN, et de Monsieur Jean DUBY, ancien président du District Haute-Savoie Pays de Gex. Le Bureau renouvelle ses condoléances attristées à leurs familles et à leurs proches.

Le Bureau forme ses vœux de prompt et complet rétablissement à Paul MICHALLET qui a subi une intervention chirurgicale.

Par rapport au fonctionnement général de la LAuRAFoot et à la lumière de ce qui est constaté, le Président demande instamment à chacun, qu'il soit élu, salarié sportif, salarié administratif ou membre de commission de se conformer aux différentes règles déjà édictées ou à venir. Le fonctionnement cohérent de la ligue passe impérativement par cette discipline.

I. Informations (B. Barbet)

- Les effectifs :

LAuRAFoot					
2016-2017	2016-2017	2017-2018	Ecart	Ecart	
Fin de saison	Date à Date	Date à Date	Date à Date	Date à Date	
72 733	47 455	35 062	-12 393	73,88%	-26,12%
160 645	146 525	152 281	5 756	103,93%	3,93%
24 749	19 712	19 463	-249	98,74%	-1,26%
258 127	213 692	206 806	-6 886	96,78%	-3,22%
		-51 321	80,12%		

Foot Animation

Nouvelles	17 276	10 482	- 6 794	60,67%	-39,33%
Renouvel.	28 219	29 450	1 231	104,36%	4,36%
Chgt Club	2 887	2 604	- 283	90,20%	-9,80%
Total	48 382	42 536	- 5 846	87,92%	-12,08%

Nouvelles licences Foot Animation : - 6.794 représentent presque le déficit global.

Demander de vérifier les licences sur les feuilles de plateau.

Profiter des Assemblées Générales des Districts pour interpellier les présidents de clubs et les dirigeants sur les risques pris en ne licenciant pas les enfants.

- Coupe du Monde Féminines 2019 :

Séminaire le 20/09 à Paris.

- Organisation :
 - Erwan Le Prévost, Directeur du LOC (Comité d'organisation).
 - Bertrand Paquette, Directeur du Tournoi.
 - 3^{ème} trimestre 2018 : lancement de la billetterie.
 - Décembre 2018 : tirage au sort des groupes (6 x 4 équipes).
- Répartition des responsabilités :
 - Ville hôtes :
 - Mad des stades.
 - Programme de promotion.
 - Accueil des supporters.
- Impact et héritage :
 - Création de groupes de travail locaux intégrant les différentes parties dont impérativement les ligues et les districts.

- Marketing :
 - Charte graphique.
 - Périodes.
 - Programmes ambassadeurs.
 - Objets promotionnels.
- Presse et communication.
- Billetterie :
 - 1 million de billets à vendre.
- Programme des volontaires :
 - 2.300 volontaires : entre 230 et 300 par site.
 - > à 18ans.
 - Inscriptions : de juin 2018 à décembre.
 - Ligues et districts :
 - entretiens.
 - Forces de propositions => équipes de recruteurs volontaires.
 - Fédérer le monde du foot.
 - + programme bénévoles des villes hôtes.
- Opérations IN Stadia.
- Opération EX Stadia.
- Implication du football amateur :
 - Ambition 2020 :
 - Réussite Coupe du Monde 2019.
 - Héritage.
 - Commission (GT) spécifique.
 - Héritage :
 - Vrai support du développement du foot féminin et mixité.
 - Cadre financier : différentes subventions moins importantes que pour l'Euro 2016.
 - FAFA :
 - Repensé avec une double orientation : dossiers féminins prioritaires et subventions majorées de 10 à 15% si féminin.
 - 1 projet structurant/territoire.
 - Politique de mixité : plan de féminisation avec mobilisation de financements supplémentaires.
 - Animations :
 - Place du football amateur décisive.
 - Domaines délégués aux ligues et districts :
 - Valorisation de l'implication des bénévoles.
 - Système plus associatif en 2019.
 - Relais de l'organisation de l'événement :
 - Economie : remplissage des stades.
 - Image.
 - Politique tarifaire.
 - Nouvelles pratiques du foot.
 - Partenariat avec l'éducation nationale.
 - Car podium ? marque non partenaire.
- Services au tournoi :
 - Transports et parkings.
 - Hébergement :
 - 60' maxi du stade de compétition.
 - 20' du terrain d'entraînement.
 - Arbitres : hôtel « camp de base » à proximité gare/aéroport.
 - Terrains d'entraînement (entre 4 et 7 terrains par collectivité territoriale hôte) :
 - Qualité pelouses.
 - Candidatures : coordination des ligues avec un référent local.

- Sélection en mars 2018.
- Mise à disposition partielle : 03/05/2019.
- Mise à disposition totale : 24/05/2019.
- Sécurisation.
- Gestion des arbitres.
- Attentes du LOC :
 - FFF/Ligue/District :
 - Identification terrains d'entraînement.
 - Identification 1 coordonnateur des terrains d'entraînement.
 - Identifier 2 à 3 officiers de liaison pour les arbitres.

Rappel des 2 sites de la LAuRAFoot : Stade des Alpes à Grenoble et Groupama Stadium à Décines.

2 têtes de série par stade pour les matches de poules.

½ finales et Finales à Décines.

3^{ème} place : lieu à déterminer.

Chance inespérée pour la LAuRAFoot pour la promotion du football féminin.

Chaque acteur (Collectivité territoriale, préfecture, services et foot amateur) auront un rôle à jouer ; ils devront occuper leur place, toute leur place mais que leur place. A mon avis, il est hors de question d'aller s'occuper de ce qui est dévolu aux autres acteurs ; ce serait du temps perdu au détriment de ce qui doit nous mobiliser, à savoir la réussite populaire et la promotion du football féminin sur l'ensemble du territoire.

Pierre LONGERE souhaite que les membres de la Commission Régionale de Féminisation, les bénévoles et les licenciés des clubs féminins soient pleinement associés à cette manifestation.

- Point Tola Vologe :

Les travaux de la phase 1 sont bien engagés.

Rappel des travaux :

- Adaptation du siège social à nos besoins : démolition et restauration.
- Rafranchissement de la résidence « Formation ».
- Vestiaires de la résidence « Espoirs ».

Fin des travaux : 1^{ère} quinzaine de décembre ce qui permettra un déménagement à la trêve hivernale.

Enclenchement de la phase 2 :

- Hébergement Résidence Espoirs.
- Salles (études et autres) Résidence Espoirs.
- Vestiaires (ex-bâtiments féminines OL).
- Terrain synthétique ?

Objectif : pouvoir ouvrir le PEG à la rentrée 2018.

Des demandes de subventionnement sont en cours auprès de la région.

Suite au rendez-vous à la Mairie de Lyon, avec Pascal PARENT et Richard DEFAY, le Président informe qu'une prolongation des baux emphytéotiques est envisageable mais sa durée reste encore à négocier.

- Travaux à Cournon :

Suite à l'emménagement du District du Puy de Dôme, nécessité de redistribuer la structure de l'antenne de Cournon.

Bernard BARBET rencontrera André CHAMPEIL le vendredi 13 octobre matin pour analyser la situation et faire en sorte de bien appréhender toutes les problématiques (auditions en visio, sécurisation, partie conviviale, parties communes, etc.).

La mise en place d'un syndic bénévole ou d'une copropriété est à étudier entre la LAuRAFoot et le District du Puy de Dôme.

- Remises régionales Labels Jeunes du 21 octobre 2017 :
 - Bas en Basset de 10h à 13h.
 - Feillens de 15h à 18h.
 - Prestations identiques.
 - Participation de l'ensemble des CTD DAP.

Réflexion pour les années à venir.

Roland SEUX informe que c'est une date clé pour laquelle les Conseillers Techniques DAP seront sollicités et devront être présents. Des ateliers techniques seront proposés aux équipes présentes.

- Visite de la DTN le 24 novembre 2017 :
 - à 15h ou 18h.
 - Présentation par José ALCOCER du dispositif LIFE.
 - Sport scolaire, Labels.
- Lancement de la 10ème édition des Trophées Philippe SEGUIN.
 - Mettre les informations de la FFF à disposition des clubs sur le site Internet de la LAuRAFoot.
 - La date de clôture des candidatures est fixée au vendredi 8 décembre 2017.
- Réunion Séminaire Ambition 2020.
 - Très bien sur le principe d'associer les acteurs du football de la base : clubs, districts, ligue, DTR, DG.
 - 5 ateliers :
 - Héritage et animation Coupe du Monde 2019 (structuration et développement du foot féminin, offre de pratique adaptée...)
 - Foot loisir (sections Loisir clubs, financement, licence pratiquant...)
 - Politique de territoire (Accompagnement et animation des instances, accompagnement zones rurales et prioritaires, répartition des moyens ...)
 - Bénévolat (licence, référencement, reconnaissance, diversité des profils...)
 - Aides aux clubs.
 - Réserves sur la suite donnée à ce type de séminaire dont on est dans l'attente de la restitution des travaux.
- Formation enseignants chinois :
 - Initiée en collaboration entre la FFF et l'Education Nationale.
 - Information tombée un peu tard.
 - 2 groupes de 20 personnes sur 70h (soit 2 semaines prises en charge par la LAuRAFoot sur les 9 semaines de formation au total).
 - Budget : Sur le budget présenté, il s'agit d'une opération excédentaire pour la ligue.
- Coupe des Régions UEFA :
 - Composition de l'encadrement : MM. Pierre LONGERE, Dominique DRESCOT, membres Conseil de Ligue.
 - Sébastien PELLE, Kiné.
 - Sylvain RICHARD, Sylvain MAUPAS, CTD PPF.
 - Un match contre la sélection de Méditerranée aura lieu le 1^{er} novembre 2017 à 14h30/15h au stade Ludovic Giuly à Chasselay.

▪ Les dispositifs d'engagements financiers :

Un travail est actuellement fait en concertation avec le Trésorier Général et le Directeur Général pour déterminer les procédures. Les personnes signataires seront limitées.

▪ Point Assemblée Générale LAuRAFoot du 9 décembre 2017 :

- Une demande a été faite auprès de la Région afin de bénéficier des installations et amphithéâtre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Statut de l'arbitrage. Bernard BARBET demande à ce que le nouveau texte soit présenté lors du prochain Conseil de Ligue du 13 novembre 2017.
- Groupe de Travail Jeunes, réunion fixée le jeudi 12 octobre 2017 au District de la Loire.
- Candidature au Conseil de Ligue en remplacement de Vincent NOLORGUES. La demande de candidature devra être faite par courrier recommandé et parvenir au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale.

II. Dossier juridiques (B. Barbet – R. Defay – M. Coquet) :

a. Serrières Sablons (place de meilleur 2^{ème}) :

Le club contestait la légalité du Règlement du Bonus-Malus du District Drôme-Ardèche et les règles d'application de ce dernier, notamment pour déterminer le meilleur 2^{ème}. La Commission Régionale d'Appel a confirmé la décision du District et le club a fait une demande de conciliation.

Le CNOSF a proposé au club de s'en tenir à la décision de la Commission Régionale d'Appel Règlementaire.

b. Courrier du FC AURILLAC ARPAJON :

1. Cas des U19 :

Le club fait part de la problématique qu'il rencontre pour récupérer les U19 pour les faire jouer en Senior, lors des week-ends où il y a des rencontres de Coupe Gambardella Crédit Agricole. Il demande à ce qu'il y ait automatiquement report des matchs en Seniors lorsqu'il y a un match de Coupe Gambardella Crédit Agricole au cours du même week-end.

Le Bureau Plénier ne peut donner une suite favorable à la demande du club, notamment dans un souci d'organisation des compétitions et de calendrier.

2. Jour et horaire des matchs jeunes :

Le club conteste l'horaire et le jour des rencontres de jeunes qui sont fixés le dimanche à 13h00. Cela empêche l'un de ses joueurs qui doit prendre le train le dimanche en fin de journée pour se rendre dans la ville où il étudie. Le club souhaite donc obtenir une dérogation pour effectuer les rencontres en priorité le samedi après-midi.

Le Bureau Plénier rappelle que l'article 31 des RG de la LAuRAFoot sur les jours et horaires des rencontres a été voté :

- Lors de l'AG électorale du 28 janvier à St Etienne pour la quasi-totalité.
- Lors de l'AG d'été du 18 juin pour les compétitions jeunes car l'horaire proposé le 28 janvier avait dû être ajourné.

Il rappelle également que cet article prévoit que « *Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions)* ».

Ainsi, il n'y a pas lieu de donner une dérogation au club dans la mesure où celui-ci peut appliquer la procédure décrite ci-dessus pour les rencontres qu'il souhaite déplacer le samedi après-midi.

c. Courrier de M. DUQUEYSNOY, Arbitre :

Sur les propos tenus par un membre de District de Savoie à son encontre au cours d'un match. Le Bureau Plénier transfère le dossier à la Commission Régionale de Discipline.

d. Règlements du District du Puy de Dôme :

Article 23 bis

« De plus suite aux décisions adoptées lors du Comité Directeur du 16 janvier 2017, il est proposé :
1- que pour la saison 2017/2018, pour toutes les catégories de jeune que le nombre de licences mutations pouvant être inscrits sur la feuille de match soit de 6 au total sans limitation du nombre de mutations hors période.

Ex : 3 mutations + 3 hors période ou 6 mutations hors période ou 1 mutation + 5 hors périodeetc.

2- Dès que la licence sera enregistrée et validée par la Ligue, le joueur pourra prendre part aux compétitions de District sans attendre les 4 jours francs après son enregistrement ».

Ce règlement est contraire aux Règlements Généraux de la FFF que la LAuRAFoot et l'ensemble des Districts se doivent d'appliquer. Il n'y a aucune dérogation possible à ces Règlements et les clubs de la LAuRAFoot doivent tous être traités de manière identique.

Le Bureau Plénier décide que le Règlement du District du Puy de Dôme est caduc et demande à ce dernier d'appliquer les Règlements Généraux de la FFF relatifs au nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match et au délai de qualification après l'enregistrement de la licence conformément à l'article 82 des RG de la FFF.

Date d'effet : 16 octobre 2017.

III. Bons de Formation : répartition pour la saison 2017/2018.

Pour la saison 2017/2018, 4 200 bons de formation ont été attribués à la LAuRAFoot.

Un mail aux Districts proposant une répartition au prorata du nombre de licenciés a reçu l'aval de 8 Districts à ce jour.

La proposition de répartition est donc validée par le Bureau Plénier de la façon suivante :

	D03	D15	D43	D63	D01	D38	D26/07	D42	D69	D73	D74	LIGUE	TOTAL
Licences 2016/2017	13 997	6 696	10 627	20 576	19 589	32 367	28 985	32 368	53 293	11 159	27 745		257 402
10% pris sur le quota fédéral attribué à la LAuRAFoot (4 200) pour les formations effectuées par la ligue (modules complémentaires et formations continues de niveau 4)													420
Nombre de bons de formation "Educatuers" pour la saison 2017/2018	206	98	156	302	288	475	426	475	783	164	407		3 780
	soit un total de		762		bons gérés directement par la ligue.								

« Bons Formations » Educatuers : chaque licencié pourra bénéficier de deux « bon formation » de 25 € par saison. Ces bons pourront être utilisés par les clubs ou les licenciés directement.

Les formations éligibles sont les Certificat Fédéraux de Football, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niv. 4.

En continuité de ce qui était réalisé l'année dernière, ce dispositif sera régionalisé en métropole. Chaque Ligue disposera d'un nombre précis de bons et devra en gérer la distribution.

L'Institut de Formation du Football effectuera un suivi de ces enveloppes régionalisées et gèrera directement les bons des Ligues d'Outre-Mer.

L'utilisation de ces bons par les districts sera à adresser à la ligue chaque mois par courriel (Procédure identique à celle de la saison dernière – Se rapprocher du pôle comptabilité pour plus d'information).

IV. Questions et points divers.

- Remise des diplômes BEF / BMF de la saison 2016/2017 :

Une proposition de date et lieu sera faite pour cette manifestation.

- Souhait d'une nouvelle rédaction de l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Yves BEGON).

Le Bureau Plénier propose de donner des intitulés aux différents paragraphes pour clarifier ce texte, tel que :

Article 31.1 : Principe

Article 31.2 : Exceptions.

- Formation d'élus pour le suivi des labels : à ma connaissance, cela est une nouveauté. Quel sera leur rôle ? Est-ce à dire que SEULS EUX seront désormais habilités à suivre les labellisations des clubs de ligues et de districts ? (Didier ANSELME).

Il s'agit d'un souhait de la DTN dans le seul but d'harmoniser les critères et que toutes les Ligues opèrent sur le même concept.

- Commission d'Appel : en cas d'absence de D. MIRAL ou P. MICHALLET, il a été prévu que S. ZUCCHELLO dirige les débats en audition.
- Stéphane JUILLARD, membre de la Commission Régionale d'Appel, souhaite que les visio se fassent sur plusieurs sites et notamment depuis le District du Cantal, étant donné l'éloignement géographique et son emploi du temps.

Le Bureau Plénier ne s'y oppose pas mais précise que les visioconférences devront avoir lieu sur 3 sites maximum.

Pierre LONGERE rappelle que des formations des membres de la Ligue devront être mises en place pour la mise en route de ces visio.

- Coupe de France : Pascal PARENT informe qu'en cas d'accord de la LFP, le 1er tour de la Coupe de France 2018/2019 se jouera le 26 août 2018.
- Réponse de la commission d'appel au questionnement du District de Savoie (Didier ANSELME). Il serait en effet important que la commission apporte une réponse rapidement.
- Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football : le Président évoque les problèmes d'interprétation des textes.
- Intégration de Vincent CALMARD à la Commission Régionale d'Arbitrage dans l'attente du prochain Conseil de Ligue (J-Marc SALZA).

Le Bureau Plénier valide cette demande qui sera actée au prochain Conseil de Ligue.

- Les mineurs isolés étrangers (règlement FIFA) : suite à des problèmes rencontrés par le service des licences avec certains clubs, le Bureau Plénier souhaiterait que le groupe de travail spécifique soit réinstauré pour traiter les réclamations.

Le Bureau Plénier décide que l'article 68.2 des RG de la FFF soit appliqué au sein de la LAuRAFoot, à savoir : « *les joueurs ressortissants d'une nation étrangère membre de l'Union Européenne se voient délivrer une licence frappée du cachet « UE ». Ils sont soumis aux mêmes obligations et jouissent des mêmes droits que les joueurs français* ».

- Candidature du club d'Yzeure, pour l'organisation du Challenge Féminin U19 national le 27 mai 2018 :

Le Bureau Plénier demande à ce que le cahier des charges soit envoyé au club d'Yzeure afin que celui-ci puisse s'assurer de pouvoir le respecter. La candidature sera étudiée lorsque le club aura confirmé pouvoir y répondre.

- Jean-Pierre DEFOUR, demande la possibilité de poursuivre une opération menée à l'Université de Clermont-Ferrand. Cette action permet dans le cursus des étudiants STAPS, la validation du BMF. La prestation se monte à 6 500 euros par an, et était financée par l'ex-Ligue d'Auvergne. Jean-Pierre DEFOUR, fournira la convention à la LAuRAFoot, pour étude.
- Convention avec la ville de CEYRAT pour le prêt de ses installations sportives / attribution d'une aide FAFA ? Dossier en attente.

La séance est close à 20h30.

Le Président,

Bernard BARBET

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE